



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISEMENT PORTANT LE NUMÉRO 103-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 8 avril 2024 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement portant le numéro 103-2021 et ses amendements, pour la propriété sise aux 209, chemin Usher à La Pêche connue sous les lots 6 587 767 et 5 923 494 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de pouvoir réaliser une opération cadastrale visant l'annulation d'un lot (1) et le remplacement par deux (2) nouveaux lots dont l'un (1) serait dérogatoire au Règlement de lotissement 103-2021.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 13^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre (2024).

M^e Sylvie Loubier
Greffière
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13 mars 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière
Directrice générale adjointe